



J'ai été victime d'inceste sur ma fille

Par **ludovicdu91_old**, le **19/09/2007 à 23:00**

Bonjour,rnrnJ'ai de grave souci depuis que j'ai quitté mon ex concubine. Nous avons eu en commun 2 enfants qui on à présent 9 ans (Emeline) et 7 ans (Laure). Lorsque je ne voulais plus d'elle, elle m'annonce que je ne peux la quitter puisqu'elle attendait Laure, 3 mois de grossesse, elle me l'avait cacher. Bref, pour vous dire, que depuis notre séparation, elle essaye de me nuire par tous les moyens. Même qu'elle à porté plainte contre X pour inceste sur ma fille Emeline. A la suite de cela, la police est venu à mon domicile pour me dire que je devais me présenter à la brigade des mineures. Une fois sur les lieux, la brigades des mineures, me questionne sur des faits qui m'était reprocher par la plainte de mon ex. Mon ex à mentit en mon sujet pour ne plus que je vois mes enfants. Malheureusement pour elle, il s'est avéré après enquete que je n'étais pas coupable des faits reprochés. J'avais demander qu'un médecin obsculte ma fille pour prouver mon innocence et le medecin indique, qu'il s'agissait seulement d'un manque d'hygiène produit par mon ex. Cela s'est passé en 2000, je crois. Je me rappelle plus de la date. Elle avait portée plainte contre moi, juste après que je rende Emeline, j'avais obtenu en justice, mes droits de père et c'est pourquoi, je l'avais. Je me suis rendu à la police pour porter plainte pour diffamation et me dit que je ne peux pas porter plainte chez eux mais d'engager une procédure en justice. Que dois je faire pour aboutir !! Quel tribunal saisir ? Qu'en pensez vous ? Merci de m'aider car là je me sens de plus en plus mal depuis cette histoire, j'ai été sali, on m'a montré du doigt. Je pleure encore des actes de mon ex. Je suis marié avec une autre femme et nous avons deux enfents au sein de mon foyer et mon ex nuit a mon couple. Ma femme n'en peut plus et moi non plus.. Je craque. Aidez moi, je vous en supplit !!!rnrnAmicalement, Ludovic.